

PROJET

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE PLACE DE MARCHÉ

Entre d'une part,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados Orne, établissement public de l'Etat dont le siège est situé à Caen, 2 rue Claude BLOCH 14074 Caen Cedex 5, représentée par son Président, Jean-Marie BERNARD, ci-après dénommée CMAI Calvados Orne.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, établissement public de l'Etat dont le siège est situé à Saint-Contest, 1 rue René CASSIN 14911 Caen Cedex 9, représentée par son Président, Michel COLLIN, ci-après dénommée CCI Caen Normandie.

Et d'autre part,

La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à Vire Normandie, 2 rue des Halles, représentée par son Président Marc ANDREU SABATER, ci-après dénommée Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Les communes ci-dessous représentées respectivement par :

Communes	Représentation
<i>Campagnolles</i>	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
<i>Condé-en-Normandie</i>	Mme Valérie DESQUESNE
<i>Landelles-et-Coupigny</i>	M. Denis JOUAULT
<i>Noues de Sienne</i>	M. Georges RAVENEL
<i>Saint-Denis de Méré</i>	M. Manuel MACHADO
<i>Souleuvre en Bocage</i>	M. Alain DECLOMESNIL
<i>Terres de Druance</i>	M. Jean TURMEL
<i>Valdallière</i>	M. Frédéric BROGNIART
<i>Vire Normandie</i>	M. Marc ANDREU SABATER

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention d'action

La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, dans le cadre de sa politique de soutien aux artisans et commerçants de son territoire et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis

de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie, souhaitent accompagner ces derniers dans la stratégie de digitalisation de leurs entreprises.

Pour ce faire, la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie engagent un partenariat avec la CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie afin de mettre en place une « marketplace territoriale » qui permettra de :

- Développer un service innovant pour les entreprises donnant de la visibilité à l'offre commerciale du territoire.
- Proposer un service performant et innovant aux habitants afin de sédentariser la consommation et ancrer la population sur le territoire.
- Donner une image dynamique de la collectivité (communes et EPCI) et renforcer l'attractivité du territoire.

ARTICLE 2 : Engagement des partenaires dans le cadre de la réalisation de la marketplace territoriale

• Création de la marketplace territoriale

- La CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie assisteront la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie dans la création de la marketplace territoriale.
- La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau bénéficiera des tarifs préférentiels et exclusifs négociés avec la société Esy Com pour la création de la marketplace territoriale.
- La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie s'engagent à communiquer dans les meilleurs délais les différents éléments (photos, logos, textes...) qui permettront de personnaliser la marketplace territoriale à la CMAI Calvados Orne et la CCI Caen ou à la société Esy Com.

• Animation et gestion du dispositif

- La CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie s'engagent à animer et gérer le dispositif de marketplace sur la durée du partenariat.
- Le recrutement des entreprises par la CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie se fera selon différents vecteurs : réunions collectives, rendez-vous individuels, communication sur différents médias...
- L'animation comprend la gestion du collectif d'entreprises présentes sur la marketplace territoriale (réunions périodiques pour échange de bonnes pratiques, relai entre animations commerciales dans les magasins physiques et la marketplace, évolutions souhaitées des fonctionnalités de la plateforme...); l'organisation de sessions de formation en ligne des artisans et commerçants au lancement de la plateforme et sur la durée du partenariat (formation pour les nouveaux entrants, séances de « rattrapage », formation complémentaires à proposer aux artisans et commerçants...); ainsi que le suivi individuel des commerçants et artisans les plus en difficulté dans leur usage de la

marketplace et l'animation de leur boutique, identifiés à partir des indicateurs d'activité de la marketplace (nombre de produits en ligne, nombre de ventes...), dans la limite de 10 % des entreprises éligibles au dispositif (cf. article 4).

- La CCI Caen Normandie sera l'interlocuteur privilégié pour le suivi de la marketplace territoriale de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie.
- A la demande de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, la CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie pourront intervenir au sein de différentes instances pour présenter le projet et ses résultats.
- La CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie produiront un rapport annuel avec des indicateurs de résultat de la marketplace territoriale.

ARTICLE 3 : Durée du partenariat

La présente convention est conclue pour une période de un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un mois avant la date anniversaire de signature de la convention.

La dénonciation par l'une des parties ne pourra donner lieu à dommages et intérêts au profit de l'autre.

ARTICLE 4 : Modalités de réalisation

La participation financière pour la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie se compose de deux volets :

- L'abonnement à la marketplace territoriale auprès de la société Esy Com financé par la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,
- L'animation du dispositif par les chambres consulaires financée par les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie.

Par commodité, c'est la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau qui règlera le coût du volet « animation - accompagnement » aux consulaires. Les 9 communes concernées rembourseront chacune à l'EPCI leur quote-part calculée en proportion du nombre d'établissements commerciaux et artisanaux de leur collectivité éligibles au dispositif.

A titre d'information le coût annuel d'abonnement à la marketplace territoriale est fixé à 22 centimes hors taxes par an et par habitant du territoire, soit à titre informatif 11 000 € HT par an. Concernant ce point, seul le contrat signé entre la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et la société Esy Com fait foi.

Le coût annuel hors taxe pour l'animation du dispositif à la charge les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie est un forfait annuel, ce quel que soit le nombre de commerçants et artisans présents sur la marketplace territoriale. Ce forfait est calculé à partir du socle d'établissements éligibles au dispositif (cf. liste des codes Naf éligibles en annexe) inscrits au répertoire SIRENE de l'INSEE. Le coût forfaitaire annuel par établissement éligible est fixé à 40 € HT. Le territoire de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau rassemble 700 établissements éligibles, ce faisant **le coût forfaitaire annuel pour les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie est de 28 000 € HT.**

Ce coût forfaitaire sera appelé à parité par la CMAI Calvados Orne et la CCI Caen Normandie, soit 14 000 € HT par la CMAI Calvados Orne et 14 000 € HT par la CCI Caen Normandie. Il sera réglé par la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et intégralement remboursé à l'EPCI par les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues de Sienne, Saint-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie. Les 9 communes concernées rembourseront chacune à l'EPCI leur quote-part calculée en proportion du nombre d'établissements commerciaux et artisanaux de leur collectivité éligibles au dispositif.

Fait à Vire, le 2020, en trois exemplaires originaux.

La Chambre de Métiers et de
l'Artisanat
Interdépartementale
Calvados Orne
Représentée par son
Président

La Chambre de
Commerce et d'Industrie
Caen Normandie
Représentée par son
Président

Jean-Marie BERNARD

Michel COLLIN

<p>Pour la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau</p>	<p>M. Marc ANDREU SABATER, Président <i>Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>
<p><i>Pour la commune de Campagnolles</i></p>	<p><i>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>

<p><i>Pour la commune de Condé-en-Normandie</i></p>	<p>Mme Valérie DESQUESNE Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Landelles et Coupigny</i></p>	<p>M ; Denis JOUAULT Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Noues de Sienne</i></p>	<p>M. Georges RAVENEL Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Saint-Denis de Méré</i></p>	<p>M. Manuel MACHADO Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Souleuvre en Bocage</i></p>	<p>M. Alain DECLOMESNIL Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Terres de Druance</i></p>	<p>M. Jean TURMEL Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
<p><i>Pour la commune de Valdallière</i></p>	<p>M. Frédéric BROGNIART Maire Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>

<p><i>Pour la commune de Vire Normandie</i></p>	<p>M. Marc ANDREU SABATER, Maire <i>Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>
---	--